

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 octobre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-137**

Objet de la délibération : **MARCHE M.2023-23 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DU GARDIEN - QUARTIER DE PARIS - ATTRIBUTION**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

**Absent** : GUEIT Laurent.

**Secrétaire de Séance** : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Gérard FABRE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que le projet de travaux consiste en la réhabilitation de 114 m<sup>2</sup> et extension de 115 m<sup>2</sup> de la « Maison de Gardien » sur l'entrée du site du Quartier de Paris – 83170 BRIGNOLES afin d'y accueillir un ou plusieurs services de Agglomération CAPV, soit un total de 229 m<sup>2</sup> de surface utile ;

**CONSIDERANT** que la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux a été confiée au groupement ARC'H/SOVBAT/SETB/ADRET représenté par ARC'H – SARL d'architecture, mandataire (83170 Brignoles) ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2023-23, pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison du Gardien – Quartier de Paris, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique ;

**CONSIDERANT** que le marché de travaux est divisé en 11 lots séparés :

Lot n° 01 – DEMOLITIONS

Lot n° 02 – GROS-ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Lot n° 03 – ETANCHEITE

Lot n° 04 – FACADES

Lot n° 05 – MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALUMINIUM - METALLERIE

Lot n° 06 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot n° 07 – FAUX-PLAFONDS – DOUBLAGES – CLOISONS

Lot n° 08 – PEINTURES

Lot n° 09 – REVE TEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES – FAIENCES

Lot n° 10 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES

Lot n° 11 – CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE

**CONSIDERANT** que les lots n°2 et n°11 comportent une clause sociale d'insertion, dont le nombre d'heures à réaliser est indiqué dans les documents du marché, afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;

**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 20/06/2023 et que la date limite de réception des offres était fixée au 18/07/2023 12:00 ;

**CONSIDERANT** qu'un avis rectificatif a été publié le 07/07/2023 sur la plateforme et que la date limite de réception des offres a été repoussée au 25/07/2023 12:00 ;

**CONSIDERANT** que 21 plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur de l'Agglomération et que le maître d'œuvre a procédé à leur analyse conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

**CONSIDERANT** que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 04 octobre 2023 a prononcé un avis favorable à l'attribution des lots 1-2-3-4-6-7-8-9-10 et 11 de la manière suivante :

<b>Lots</b>		<b>Attributaires</b>	<b>Montant en €</b>
01	DEMOLITIONS	Eurl VERRECCHIA (83570 COTIGNAC)	35 667,50 € HT Soit 42 801,00 € TTC
02	GROS-ŒUVRE AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Eurl VERRECCHIA (83570 COTIGNAC)	259 334,87 € HT Soit 311 201,84 € TTC
03	ETANCHEITE	PACA RENOV (83210 SOLLIES PONT)	29 814,46 € HT Soit 35 777,35 € TTC
04	FAÇADES	Eurl VERRECCHIA (83570 COTIGNAC)	25 204,80 € HT Soit 30 245,76 € TTC
06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	DIFFUSION VAROISE MENUISERIES (83300 DRAGUIGNAN)	32 663,50 € HT Soit 39 196,20 € TTC
07	FAUX-PLAFONDS – DOUBLAGES – CLOISONS	SARL GHIGO NICOLAS (83510 LORGUES)	40 708,60 € HT Soit 48 850,32 € TTC
08	PEINTURES	GER (13015 MARSEILLE)	17 083,00 € HT Soit 20 499,60 € TTC
09	REVÊTEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES – FAIENCES	SPTB (13500 MARTIGUES)	28 509,96 € HT Soit 34 211,95 € TTC
10	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	ENTREPRISE POURRIERE (83470 SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE BAUME)	46 600,00 € HT Soit 55 920,00 € TTC
11	CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE – PLOMBERIE	SARL LAROSE (83470 SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE BAUME)	59 509,00 € HT Soit 71 410,80 € TTC

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer et signer les lots n°1-2-3-4-6-7-8-9-10 et 11 du marché n°2023-23, avec les attributaires précités, ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre  
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND